

MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

DESCRIPTIONS DES FONCTIONS

Présentées au Conseil d'administration pour approbation, lors de sa réunion tenue le 5 décembre 2022, et ce, conformément aux exigences de la Règle budgétaire 5.11.5 (a)

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le **Directeur général** dirige l'École conformément aux orientations, décisions, politiques, règlements et directives adoptés. Il est responsable de sa gestion générale et de la réalisation de sa mission, laquelle consiste en l'enseignement et la recherche en génie appliqué, orienté vers le transfert technologique en entreprise.

Il s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des services de l'École, soit les départements d'enseignement et de recherche de même que les services pédagogiques, administratifs et financiers. Il assure une liaison constante avec les instances ministérielles et du milieu de l'éducation, notamment avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le réseau de l'Université du Québec et le Bureau de la coopération interuniversitaire. Il est l'acteur principal du développement des activités de l'École; il initie et supporte l'innovation, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Il propose à la communauté universitaire les priorités, les orientations, les axes de développement, les objectifs et ce, afin de réaliser la mission de l'École. Il a la responsabilité de maintenir l'excellence de l'École en tant que vecteur significatif de développement du milieu socio-économique de la société québécoise.

Sous l'autorité du Directeur général,

Le **Directeur exécutif des affaires académiques (DEAA)** est responsable du développement, de la planification, de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités de formation et des affaires académiques. Il voit, conformément aux orientations et aux objectifs de l'École, au développement et à la gestion de tous les programmes. Il est responsable du recrutement, de l'admission, de l'inscription et de la diplomation des étudiants de même que de l'application des règlements et politiques se rapportant à la formation. Il est responsable de la gestion des professeurs et maîtres d'enseignement. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles). En collaboration avec ses collègues, il participe au développement institutionnel dans son champ de responsabilités, en favorisant l'innovation afin de maintenir l'excellence de l'environnement d'apprentissage et de la pédagogie.

Le **Directeur exécutif de la recherche et des partenariats (DERP)** est responsable de la planification, de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités de recherche, incluant la recherche appliquée et la valorisation de la recherche et des activités de coopération technique avec l'industrie. Conformément aux orientations et aux objectifs de l'École, il assure un rôle de premier plan dans le développement et la coordination des relations entre l'École et le milieu industriel québécois. Il initie des projets visant à stimuler et à favoriser l'innovation et la performance, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Il

gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières et matérielles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.

Le **Directeur exécutif du développement stratégique et des ressources (DEDSR)** est responsable de la planification, de la coordination, du contrôle et de la supervision de l'ensemble des activités inhérentes à la planification stratégique de l'École. Conformément aux orientations et aux objectifs approuvés par le Conseil d'administration, il assure un rôle de premier plan dans la coordination de la réalisation des objectifs stratégiques et tactiques du plan stratégique. Il s'assure que sa Direction améliore de façon continue les conditions dans lesquelles les activités de mission ou de support à la mission se déroulent. Ceci inclus notamment les dimensions financières, immobilières, informationnelles et sécuritaires. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.

Le **Directeur exécutif des relations institutionnelles (DERI)** a pour mission de protéger la réputation de l'École. Il gère l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes en matière de relations avec les publics internes et externes. Conformément aux orientations et aux objectifs de l'École, il initie et soutient les stratégies et activités de recrutement, la promotion de l'institution, le développement et le maintien de l'image de marque, et ce, en assurant une saine utilisation des ressources. Il assure un rôle de premier plan dans le développement et le maintien de relations avec les gouvernements et la collectivité, ainsi que le développement et la coordination des activités de représentation et de recrutement à l'international. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles). Il avise et constitue le partenaire de premier plan auprès de la direction dans son champ d'activités.

Le **Directeur exécutif de l'Institut de l'environnement bâti et de l'économie circulaire (DEIEBEC)** est responsable de la planification, de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités de l'institut incluant la recherche appliquée et la valorisation de la recherche et des activités de coopération technique avec l'industrie. Conformément aux orientations et aux objectifs de l'ÉTS et de l'institut, il assure un rôle de premier plan dans le développement et la coordination des relations entre l'institut, les instances gouvernementales, le milieu industriel canadien et la communauté. Il initie en collaboration avec la direction scientifique de l'institut, des projets visant à stimuler et à favoriser l'innovation et la performance, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'institut.

Le **Secrétaire général et Directeur exécutif de l'engagement organisationnel (SGDEEO)** est responsable des instances statutaires de l'École; à cet effet, il agit à titre de secrétaire du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du Comité de vérification, de la Commission des études ainsi que du Comité de gouvernance. Il est responsable des affaires juridiques de l'École, ce qui comprend l'application de toute loi, réglementation ou politique institutionnelle; il est

le gardien des politiques et des procédures et s'assure de leur cohérence et de leur mise à jour. Il est le gardien de la mémoire institutionnelle (gestion documentaire et archives). Il est responsable de la gestion des ressources humaines (à l'exception des professeurs et des maîtres d'enseignement), des relations avec les diplômés, du développement de la philanthropie et de la coordination des efforts de l'ÉTS en développement durable. Il gère les unités administratives sous sa responsabilité, en appliquant les principes de saine gestion et d'imputabilité, en maximisant l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles). Il contribue étroitement à l'amélioration continue des conditions dans lesquelles se réalise la mission de l'École.